**MODÈLE 4**

**(Notification et retrait : courrier à l'auteur de la notification)**

[En-tête Hébergeur]

[Adresse Auteur notification]

[Lieu, Date]

**Votre réclamation relative à des contenus sur [site internet/application]**

Monsieur / Madame,

Nous nous référons à votre notification du […] dans laquelle vous signalez que des contenus illicites sont rendus publics par le biais de [site internet/application].

Nous tenons tout d'abord à vous signaler qu'en ce qui concerne les contenus que nous hébergeons, seul le client qui rend les contenus en question accessibles est responsable. En tant qu'hébergeur, nous nous limitons à fournir un espace de stockage et les différents services s'y rapportant. Nous n'avons aucune influence sur le contenu d'un site internet ou d'une application que nous hébergeons. En outre, nous ne sommes pas tenus de contrôler les contenus hébergés, et nous ne serions d'ailleurs pas en mesure de le faire compte tenu du nombre de clients.

Nous avons examiné les contenus litigieux et transmis votre réclamation au client responsable des contenus en question [sous forme anonyme]. [Si le DSA est appliqué, la lettre de l'expéditeur doit potentiellement être rendue anonyme, cf. CoC Hosting, ch. 2 et 6.3(a)]. Comme l'examen a révélé l'existence de contenus très probablement illicites, nous avons bloqué l'accès au/à l’ [site internet/application] à titre préventif.

[Si l'identité de l'expéditeur de l'avis a été communiquée au client :] Dans un courrier adressé au client, nous l'avons invité à retirer les contenus en question ou, s'il devait contester vos griefs, à prendre directement contact avec vous pour régler l'affaire. Cette démarche correspond à la procédure de notification et de retrait prévue par le Code de conduite de la Swico.

[Si l'identité de l'expéditeur de l'avis **n'a pas été** communiquée au client :] Nous avons demandé au client de supprimer les contenus concernés ou, s'il ne reconnaît pas vos reproches, de s'adresser à nous pour clarifier l'affaire en nous faisant part d'une éventuelle prise de position qui vous sera transmise sous forme anonyme. Cela correspond à la procédure de notification et de retrait prévue par le Code de conduite Hébergement de la Swico.

Nous considérons que cette affaire est ainsi réglée pour notre part. L'accès au/à l' [site internet/application] restera bloqué jusqu'à la suppression des contenus ou jusqu'à ce que l'affaire ait été réglée entre vous et le client ou, le cas échéant, par les tribunaux ou les autorités.

Pour le cas où vous souhaiteriez agir contre le client, malgré le blocage, et ne connaîtriez pas encore son identité, vous pouvez la trouver sur les banques de données publiques (p. ex. <http://www.whois.ch>) ou vous adresser aux autorités de poursuite pénale. Nous attirons votre attention sur le fait que, pour des raisons de protection des données, nous ne sommes autorisés à communiquer les données du client qu'avec l'accord de ce dernier ou sur ordre d'une autorité ou d'un tribunal.

Veuillez recevoir, Madame/Monsieur, nos salutations les meilleures.

[Signature]

[Prénom, Nom]